



Strasbourg, le 4 décembre 2014

CDPC (2014) 28

COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS
(CDPC)

67^e session plénière

Strasbourg, 1 - 4 décembre 2014
Palais, salle 9

Liste des décisions

Le Comité européen pour les problèmes criminels (ci-après le CDPC), réuni à Strasbourg sous la présidence de M. Jesper Hjørttenberg, a décidé :

1. Ouverture de la réunion

- de prendre note de l'allocution d'ouverture de M. Jan Kleijssen, directeur de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit, sur les évolutions les plus récentes survenues au sein du Conseil de l'Europe et de la Direction, notamment les activités présentant un intérêt pour les travaux du CDPC ;

2. Adoption de l'ordre du jour

- d'adopter l'ordre du jour sans amendements (la liste des participants et l'ordre du jour font respectivement l'objet des annexes I et II).

3. Activités et priorités futures du CDPC pour 2014-2015

- de charger le Bureau de préparer un mandat préliminaire du CDPC pour 2016-2017 qui devra être approuvé lors de sa prochaine session plénière, en juin 2015, prenant en considération les discussions qui se sont tenues pendant la session plénière ;

4. **Passage en revue des instruments juridiques du Conseil de l'Europe en matière pénale**

a. **Passage en revue des Conventions du Conseil de l'Europe sous la responsabilité directe du CDPC**

- de prendre note des informations communiquées par M. Carlo Chiaromonte, Secrétaire du CDPC, sur l'état d'avancement du processus d'examen des conventions du CdE en matière pénale et en particulier, du document contenant des informations sur les conventions sous la responsabilité directe du CDPC ;
- de prendre note de la présentation faite par M^{me} Marie Pfammatter, titulaire d'un doctorat et d'un master en droit, (BMG-avocats et université de Genève) et de M. Alessandro Chechi, titulaire d'un doctorat en droit (Centre du droit de l'art, université de Genève) relative à la Convention européenne sur les infractions visant des biens culturels (STCE n° 119) et de les remercier de l'excellente présentation ;
- d'examiner le document élaboré par le Secrétariat, de formuler certaines observations sur sa structure et sa teneur et d'y proposer des amendements ;
- en ce qui concerne les cinq conventions (et un protocole) sous la responsabilité directe du CDPC :
 - 1) de ne pas procéder, pour le moment, à l'actualisation ou à la modernisation de la Convention européenne pour la répression des infractions routières (STCE n° 52) ;
 - 2) de continuer à travailler sur la Convention européenne relative au dédommagement des victimes d'infractions violentes (STCE n° 116) en vue de son éventuelle actualisation et modernisation ;
 - 3) en ce qui concerne la Convention européenne sur les infractions visant des biens culturels, de juger ce sujet intéressant et de charger le Secrétariat d'élaborer, avec M^{me} Marie Pfammatter et M. Alessandro Chechi, un mémorandum portant sur certaines questions « essentielles » pour les Etats membres liées aux principaux points mis en évidence dans le document, d'envoyer ce mémorandum à tous les Etats membres et de charger le Bureau d'examiner les réponses reçues et de faire des propositions concrètes au CDPC lors de sa prochaine session plénière ;
 - 4) de reporter sa décision définitive concernant la Convention sur les opérations financières des « initiés » (STCE n° 130) et son Protocole (STCE n° 133), estimant que la mise à jour de ces deux textes ne présenterait pas d'intérêt particulier pour les Etats membres de l'Union européenne qui appliquent déjà la législation de l'Union européenne en la matière ;
 - 5) de ne pas procéder, pour le moment, à l'actualisation ou à la modernisation de la Convention sur la protection de l'environnement par le droit pénal (STCE n° 172) ;
- sur la base des discussions tenues, de charger son Bureau d'élaborer certaines conclusions précises sur chaque convention pour présentation lors de la prochaine session plénière du CDPC ;

b. **Passage en revue des Conventions du CdE par d'autres organes du CdE**

- de prendre note de la présentation de M. Bragi Gudbrandsson, Président du Comité des Parties à la Convention de Lanzarote, d'avoir un échange de vues avec lui sur les sujets liés au travail effectué par le Comité de Lanzarote ;
- d'examiner les réponses communiquées par d'autres comités/organes responsables de conventions de droit pénal et d'approuver les conclusions de ces réponses s'agissant du suivi à donner aux conventions pertinentes ;

5. **Rédaction d'un document/rapport en vue d'identifier les nouveaux comportements qui se sont manifestés récemment en relation avec l'utilisation des technologies modernes et qui ont mis en évidence d'éventuelles lacunes dans les infractions/législations pénales existantes**

- étant donné que l'avant-projet de rapport sur cette question, élaboré par le consultant, a été achevé quelques jours seulement avant la réunion plénière du CDPC et est en cours de

traduction en langue anglaise, de charger son Bureau d'examiner la teneur de ce rapport préliminaire et du questionnaire préparés par le consultant et de présenter ces documents à la prochaine session plénière du CDPC en 2015 ;

6. Suivi de la 31^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres de la justice (Vienne, 19-21 septembre 2012) : « Réponses de la justice aux violences urbaines »

a. Conférence internationale sur la violence urbaine (Lisbonne, 23-24 octobre 2014)

b. Réponses de la justice aux violences urbaines impliquant des mineurs

- de prendre note des informations fournies par le Secrétaire du CDPC, M. Carlo Chiaromonte, sur le suivi de la dernière Conférence des Ministres de la justice, en particulier 1) sur la Conférence internationale qui s'est tenue les 23 et 24 octobre 2014 à Lisbonne sur le thème des « violences urbaines » et 2) sur les développements liés à la rédaction d'un document de travail et le questionnaire sur les réponses de la justice aux violences urbaines impliquant des mineurs préparé par une consultante;
- de prendre note de la présentation de M. Sebastian Roché, chef du Département de la sécurité et de la cohésion à l'université de Grenoble, qui a prononcé un discours liminaire lors de la Conférence de Lisbonne et d'avoir avec lui un échange de vues sur les questions liées aux violences urbaines ;
- que les résultats de la Conférence de Lisbonne, en particulier ses conclusions, devraient être portés à l'attention du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, à titre de principaux résultats du suivi de la Conférence de Vienne ;
- qu'un petit groupe de travail devrait être mis en place sous les auspices du CDPC afin de continuer à travailler sur certaines des questions les plus importantes liées à la question générale de la violence urbaine, telles que mises en lumière par les conclusions de la Conférence internationale qui s'est tenue à Lisbonne et que les conclusions du groupe de travail devraient être présentées lors de la prochaine réunion plénière du CDPC ;
- en ce qui concerne les travaux menés par la consultante sur la question des réponses de la justice aux violences urbaines impliquant des mineurs, de charger le Secrétariat d'envoyer la version définitive du questionnaire à tous les Etats membres ;
- de charger le Bureau d'examiner les réponses reçues et d'en faire un résumé pour la prochaine réunion plénière du CDPC en juin ;

7. Conseil de coopération pénologique (PC-CP) - Echange de vues avec le Président, M. Mauro Palma

- de prendre note des informations fournies par M. Mauro Palma (Italie) sur les principaux résultats des dernières réunions du PC-CP et de procéder à un échange de vues avec lui ;
- de prendre note des rapports sur 1) la violence dans les établissements de détention pour délinquants mineurs, 2) l'utilisation des mesures quasi obligatoires comme alternatives à l'emprisonnement et 3) l'utilisation de la justice réparatrice dans les prisons et de charger le Secrétariat de transmettre le premier et le troisième document au Comité des Ministres pour information ;
- de demander au PC-CP d'élaborer des projets de critères pour constituer un consentement valide donné dans le cadre des mesures quasi obligatoires, pour considération ultérieure par le CDPC ;
- d'approuver la proposition faite par la plénière du PC-CP de maintenir la question de la justice réparatrice à l'ordre du jour du PC-CP et d'élargir le champ d'étude en incluant également l'utilisation de la justice réparatrice dans le travail de probation ;
- d'approuver la proposition faite par la plénière du PC-CP d'inclure la question de la radicalisation dans les prisons et dans les services de probation dans son programme de travail de l'année prochaine ;

- a. Suivi de la 19^{ème} Conférence des directeurs de services pénitentiaires et de probation du Conseil de l'Europe, 17-18 juin 2014, Helsinki, et prochaine conférence**
- de prendre note du fait que la 20^{ème} Conférence des directeurs de services pénitentiaires et de probation, « Défis stratégiques des services pénitentiaires et probatoires » se tiendra à Bucarest les 9 et 10 juin 2015 ;
- b. Evaluation des recommandations du Comité des Ministres dans le domaine de l'exécution des sanctions en matière pénale**
- d'approuver les propositions faites par le PC-CP, de passage en revue, de promotion et de mise en œuvre des recommandations pertinentes du Comité des Ministres ;
- 8. Surpopulation carcérale**
- de prendre note de la mise en place d'un Comité de travail et de rédaction sur la surpopulation carcérale, qui tiendra sa première réunion les 8 et 9 décembre 2014 à Strasbourg ;
- 9. Promotion de l'intégrité du sport pour lutter contre la manipulation des résultats, notamment les matchs arrangés - Faisabilité d'un protocole additionnel à la Convention pénale sur la corruption du Conseil de l'Europe (STE n° 173)**
- tenant compte de la décision prise par le GRECO en septembre 2014, et sur la base des précédents travaux menés par le CDPC sur la question, notamment les réponses données par les États membres à un questionnaire adressé à toutes les délégations du CDPC, selon lesquelles « dans la majorité des pays qui ont répondu [...], les faits de corruption dans les secteurs à but non lucratif sont pris en compte par la législation en vigueur », de confirmer son opinion qu'il avait déjà exprimée en mai 2013, selon laquelle, à l'heure actuelle, il apparaît qu'il n'y a aucune nécessité d'un protocole additionnel à la Convention pénale sur la corruption du Conseil de l'Europe et de charger le Secrétariat de transmettre cette opinion du CDPC au Comité des Ministres en réponse à leur requête contenue dans le paragraphe 4 de la Décision du Comité des Ministres prise lors de la 1145^{ème} réunion du CM le 13 juin 2013 ;
 - d'attirer l'attention sur le fait que le GRECO peut, à tout moment, faire part au CDPC d'un nouvel avis motivé sur la nécessité d'un protocole additionnel ;
- 10. Document / lignes directrices contenant des « Dispositions types » définissant un certain nombre de règles à être dûment considérées par les comités d'experts dans leur travail de rédaction comme base à suivre lors de futures négociations de toutes conventions pénales possibles**
- de prendre note des informations données par M. Hans-Holger Herrnhofeld sur le travail réalisé jusqu'à présent sur la rédaction d'un document portant sur le « Projet de dispositions types » ;
 - d'examiner le document « Projet de dispositions types » et de faire des propositions de modification ;
 - de charger le Secrétariat, en coopération avec M. Hans-Holger Herrnhofeld, de réviser les documents sur « Projet de dispositions types » et « Eléments pour un rapport explicatif », suivant les résultats des débats lors de la session plénière, et d'envoyer ces documents à toutes les délégations du CDPC pour de possibles commentaires écrits (délai de deux mois) avant qu'une version révisée finale de ces deux documents soit envoyée à toutes les délégations du CDPC suffisamment de temps avant la prochaine réunion plénière ;
- 11. Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC)**
- de prendre note de la liste des décisions de la 67^{ème} réunion du PC-OC, qui s'est tenue du 18 au 21 novembre 2014, et des informations communiquées par Mme Anita van de Kar, Secrétaire du PC-OC, notamment sur la mise en œuvre/l'évaluation des conventions dont le PC-OC est responsable ;

- de donner mandat au PC-OC d'établir un projet de protocole visant à amender le Protocole additionnel à la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées ;
- d'approuver la proposition faite par le PC-OC d'assurer un suivi de la session spéciale sur la coopération internationale à propos de la saisie et de la confiscation des produits du crime, y compris la gestion des biens confisqués et le partage des actifs, qui s'est tenue le 19 novembre 2014, en guise de première suite donnée au Livre blanc sur le crime organisé transnational ;
- d'adopter un avis fondé sur l'avis du PC-OC sur la recommandation 2.2 de la Recommandation de l'APCE 2041(2014) « Améliorer la protection et la sécurité des utilisateurs dans le cyberspace » (possible actualisation de la STE n° 30) et de charger le Secrétariat de le transmettre au Comité des Ministres ;

12. Activités en relation avec la criminalité transnationale organisée ; « Livre blanc »

- de prendre note de la présentation de Mme Ianina Gabriela Lipara, spécialiste juridique, Réseau judiciaire européen ;
- d'examiner le document établi par le Secrétariat, contenant des éléments généraux qui devraient être inclus dans le futur plan d'action, de débattre de son contenu et de faire des propositions d'amendement du document ;
- de charger le Secrétariat de transmettre le document à toutes les délégations du CDPC pour qu'elles fassent part de leurs éventuelles observations d'ici au 28 février 2015 ;
- de charger le Secrétariat d'établir, avec l'assistance d'un consultant et du Président du CDPC, un projet de plan d'action qui sera soumis au CDPC lors de l'une de ses prochaines réunions ;

13. Terrorisme

- de prendre note des informations communiquées par le co-Secrétaire du CODEXTER, M. Kristian Bartholin, au sujet des activités menées par le CODEXTER, et notamment des futurs travaux prévus sur les combattants terroristes étrangers ;
- d'exprimer sa volonté à collaborer étroitement avec le CODEXTER sur toute autre activité d'intérêt commun ;

14. Informations données par le Secrétariat

- de prendre note des informations communiquées :

a) Médicrime:

- par le co-Secrétaire du CDPC, M. Oscar Alarcón au sujet des activités menées par la Division du droit pénal en vue de promouvoir la Convention Médicrime et d'encourager sa ratification ;
- de saluer le fait que la Moldova est le 4^{ème} pays à avoir ratifié la Convention Médicrime (14 août 2014) ;
- les conclusions de la 3^{ème} Conférence régionale intitulée « La Convention Médicrime : un outil majeur contre le crime organisé », qui s'est tenue à Skopje, « l'ex République yougoslave de Macédoine », les 19 et 20 juin 2014 ;
- d'inviter les délégations à fournir au Secrétariat a) les informations de contact du point de référence au niveau national (et le Ministère impliqué) responsable de la Convention Médicrime ; b) la traduction, lorsqu'elle existe, de la Convention Médicrime dans leur langue officielle.

b) Trafic d'organes humains

- par la délégation espagnole, qui a indiqué que l'Espagne accueillera la cérémonie d'ouverture à la signature de cette convention à Saint-Jacques-de-Compostelle le 25 mars 2015 ;

c) Délinquants dangereux

- sur les activités menées par la Division du droit pénal en vue de promouvoir la Recommandation CM/Rec(2014)3 du Comité des Ministres aux Etats membres relative aux délinquants dangereux

d) Cybercriminalité

- sur le petit-déjeuner de travail des Bureaux du CDPC et du TC-Y le 4 décembre, au cours duquel les questions d'intérêt commun ont été examinées ;

e) Informations sur les évolutions récentes en matière de coopération

- de prendre note des informations communiquées par Mme Tanja Rakusic-Hadzic au sujet des projets de coopération en cours dans le domaine des prisons et de la police, et notamment de deux réunions multilatérales sur les soins de santé en prison et la surveillance électronique ;

15. Élections

- d'élire Mme Tanja Trtnik (Slovénie) en tant que membre du Bureau ;
- de renouveler les mandats du Président et du vice-Président du CDPC, respectivement, pour un an ;
- de renouveler le mandat de M. Antanas Jatkevicius (Lituanie), membre du Groupe de travail du PC-CP, pour deux ans ;

16. Divers

Requête du Danemark pour une procédure de règlement amiable :

1. le CDPC, siégeant sous la présidence de sa vice-Présidente, a reçu une requête de règlement amiable soumise par une délégation conformément à l'Annexe de la Recommandation n°R (99) 20 du Comité des Ministres aux Etats membres concernant le règlement amiable de toute difficulté pouvant survenir lors de l'application des conventions du Conseil de l'Europe en matière pénale ;
2. le CDPC a pris note qu'il a été informé par la même délégation que, puisque le dialogue bilatéral n'a donné jusqu'à présent aucun résultat, elle a décidé de requérir un règlement amiable ;
3. le CDPC a pris note de mise en mouvement de la procédure conformément à l'article 10 de l'Annexe à la Recommandation n° R (99) 20 par l'Etat requérant et de la volonté de deux autres délégations de participer à un éventuel groupe de travail conformément à la Recommandation une fois que cette procédure implique également l'Etat requis ;
4. le CDPC a également pris note que l'autre délégation impliquée dans les difficultés examinées a déclaré que malgré le fait qu'elle apprécie grandement la coopération multilatérale au sein du CDPC, elle s'est catégoriquement opposée à la considération de cette affaire à un niveau multilatéral. La même délégation a exprimé une nette préférence pour aborder cette question de manière bilatérale et a déclaré sa volonté à continuer le dialogue bilatéral ;

Le CDPC a noté que le Danemark a fait la déclaration suivante :

Le Danemark note que la Turquie s'est opposée à la considération de cette matière à un niveau multilatéral. Le Danemark note également que la Turquie a exprimé une nette préférence pour aborder cette question de manière bilatérale. Dans ce contexte, le Danemark espère que la Turquie fournira rapidement au Danemark des réponses précises et satisfaisantes à nos questions et requêtes légitimes en la matière.

Le CDPC a noté que la Turquie a fait la déclaration suivante :

La Turquie est au premier rang en matière d'efforts mondiaux de contre-terrorisme. Elle reste engagée à combattre le terrorisme dans toutes ses formes d'après la feuille de route globale formulée par la Stratégie mondiale de contre-terrorisme des Nations Unies. En ce sens, la Turquie est devenue partie à tous les instruments internationaux et a conclu des accords bilatéraux avec plus de soixante-dix pays. La Turquie espère que tous les membres de la communauté internationale se conformeront pleinement à leurs obligations à cet égard. Entretemps, les questions qui sont sous considération à un niveau bilatéral entre les pays pertinents ne doivent pas être portées à l'attention du CDPC.

17. Dates des prochaines réunions du Bureau du CDPC et réunions plénières

- de prendre note des dates de sa prochaine réunion (2 au 5 juin 2015) ;
- de prendre note des dates de la prochaine réunion de son bureau (22-23 avril 2015).

Annexe I

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 1 December 2014
[CDPC plenary/2014 plenary_2/oj lp/cdpc list of participants]

CDPC (2014) LP 2 FIN (Bil)

EUROPEAN COMMITTEE ON CRIME PROBLEMS
(CDPC)

COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS
(CDPC)

67th Plenary Session / 67^{ème} Session plénière

Strasbourg, 1 – 4 December / 1 – 4 décembre 2014

Main Building / Palais de l'Europe

Room / Salle 9

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBER STATES / ETATS MEMBRES**ALBANIA / ALBANIE**

**No nomination / Pas de nomination

ANDORRA / ANDORRE

M. Alfons C. ALBERCA SANVICENS, Procureur Général, Avda. Tarragona núm. 62, Edifici Les Columnes, P.O. Box AD500, Andorra la Vella – PRINCIPAT D'ANDORRA

ARMENIA / ARMÉNIE

Mr Hovhannes POGHOSYAN, Deputy Head of Headquarters, Head of International Cooperation Department, Police of the Republic of Armenia, 0025 YEREVAN, str.Nalbandyan 130, Republic of Armenia

AUSTRIA / AUTRICHE

**No nomination / Pas de nomination

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Mr Hasan MANSUROV, Adviser, Department for Coordination of Law-Enforcement Agencies, Administration of President of the Republic of Azerbaijan

BELGIUM / BELGIQUE

M. Freddy GAZAN, Conseiller, Service public fédéral Justice, Boulevard de Waterloo, 115, 1000 Bruxelles

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr Edin JAHIC, Chief of the Section for Combating Organised Crime and Corruption, Ministry of Security of Bosnia and Herzegovina, Trg Bosne i Hercegovine 1, BiH - 71000 SARAJEVO

BULGARIA / BULGARIE

Ms Kristina NENKOVA, Director of the "International justice cooperation and EU affairs" Directorate Ministry of Justice, Republic of Bulgaria

CROATIA / CROATIE

Mr Tihomir KRALJ, univ.spec. crim., Deputy Director General, Customs directorate of the RoC, Zagreb, 10000, Alexandera Von Humboldta 4a, Croatia

CYPRUS / CHYPRE

Ms Elena KLEOPAS, Attorney of the Republic, Law Office of the Republic of Cyprus, Apelli 1 , 1403 Nicosia, Cyprus

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Ms Helena LISUCHOVA, Head of the International Cooperation Department, Ministry of Justice, Vyšehradská 16, CZ - 128 10 PRAGUE 2

DENMARK / DANEMARK

Mr Jesper HJORTENBERG, National Member of Denmark for EUROJUST, Maanweg 174, 2516 AB The Hague, The Netherlands

Chairman of the CDPC / Président du CDPC

Mr Frederik GAMMELTOFT, Head of the Criminal Enforcement Division, Ministry of Justice, Slotsholmsgade 10, DK-1216 København K

Mr Ketilbjørn HERTZ, Legal Adviser, Criminal Law Division, Ministry of Justice, Slotsholmsgade 10, DK-1216 København K

Mr Morten GUDMAND-HØYER, Legal Adviser, Prison and Probation Service, Strandgade 100, DK-1401 København K

ESTONIA / ESTONIE

Ms Kristel SIITAM-NYIRI, Deputy Secretary General on Criminal Policy, Ministry of Justice, Tõnismägi 5a, EE - 15191 TALLINN

FINLAND / FINLANDE

Ms Ulla MOHELL, Government Counsellor, Legal Affairs, Ministry of Justice/Department of Criminal Policy PO BOX 25, 00023 Government

Mr Matti VARTIA, Senior Officer, Legal Affairs, Ministry of Justice/Department of Criminal Policy, PO BOX 25 00023 Government

FRANCE

Mr Francis STOLIAROFF, Adjoint au chargé de mission pour les négociations et la transposition des normes pénales européennes et internationales, Ministère de la Justice

GEORGIA / GÉORGIE

M. Irakli DONDOLADZÉ, Chef adjoint du Département Juridique, Parquet Principal de la Géorgie, Ministère de la Justice de la Géorgie, 24, rue Gorgassali, GE-0133 TBILISSI

GERMANY / ALLEMAGNE

Dr. Hans-Holger HERRNFELD, Federal Ministry of Justice and for Consumer Protection, Criminal Law Department - Unit IIB6, European Public Prosecutors Office, European Criminal Law Policy, Mohrenstr. 37, 10117 Berlin

GREECE / GRÈCE

Ms Kalliopi THEOLOGITOU, Public Prosecutor at the Court of First Instance of Athens

HUNGARY / HONGRIE

Dr Tünde FORMAN, Head of Department, Department of International Criminal Law, Ministry of Justice, 1055 Budapest, Kossuth tér 4. Hungary

ICELAND / ISLANDE

**No nomination / Pas de nomination

IRELAND / IRLANDE

Mr Martin SWITZER, Justice Attaché, Permanent Representation of Ireland to the Council of Europe, 11 Boulevard du Président Edwards, 67000 Strasbourg

ITALY / ITALIE

Mr Lorenzo SALAZAR, Directeur du Bureau des questions législatives, internationales et des grâces, Direction Générale de la Justice pénale, Ministère de la Justice, Via Arenula 70, I – 00186 ROMA

LATVIA / LETTONIE

Ms. Indra GRATKOVSKA, Head of the Criminal Law Department, Ministry of Justice, Brivibas blvd. 36, LV – 1536 RIGA

LIECHTENSTEIN

M Carlo RANZONI, Juge, Fürstliches Landgericht, Spaniagasse 1, FL-9490 Vaduz

LITHUANIA / LITUANIE

Ms Vygantė MILAŠIŪTĖ, Head of the Division of International Agreements Law, International Law Department, Ministry of Justice of the Republic of Lithuania

LUXEMBOURG

Mme Catherine TRIERWEILER, Attachée de Gouvernement, Ministère de la Justice, 13, rue Erasme, L-1468 Luxembourg

MALTA / MALTE

Mr Stefano FILLETTI, Head of Criminal Law Department, Faculty of Laws, University of Malta, Msida MSD 2080

REPUBLIC OF MOLDOVA / RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Mrs Cristina LESNIC, Chief of the General Department of international relations, Ministry of Interior of the Republic of Moldova, substitute expert to the CDPC

MONACO

**No nomination / Pas de nomination

MONTENEGRO

Ms Duška VELIMIROVIĆ, Ministry of Justice, Judiciary Directorate, Criminal Legislation Division, Montenegro, Crna Gora, Vuka Karadžića 3, 81 000 Podgorica

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ms Wietske DIJKSTRA, Ministry of Security and Justice, P.O. Box 20301, NL-2500 EH The Hague

NORWAY / NORVÈGE

Ms Linda Katharina DRAZDIAK, Senior Adviser, Section for European and International Affairs, Ministry of Justice and the Police, P.O. Box 8005 DEP, N - 0030 OSLO

POLAND / POLOGNE

Mr Rafał KIERZYŃKA, Judge detached to the Ministry of Justice, Criminal Law Department, Ministry of Justice, al. Ujazdowskie 11, PL - 00-950 WARSAW

Mr Sławomir BUCZMA, National Expert, General Secretariat of the Council of the European Union, Rue de la Loi, 175, B-1048 Brussels, Belgium

PORTUGAL

Mr António FOLGADO, Head of Division for Criminal Justice, International Affairs Department, Directorate General for Justice Policy, Ministry of Justice

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Mariana RADU, Seconded National Expert to the Romanian Desk at Eurojust, EUROJUST, P.O. Box 16183, 2500 BD The Hague

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Karl TIKHAZE, Deputy director of the Department of New Threats and Challenges of the Ministry of Foreign Affairs of the Russian Federation (head of delegation)

Mr Artyem BARKOV, First Secretary, Department of New Threats and Challenges of the Ministry of Foreign Affairs of the Russian Federation

Mr Vladimir ZIMIN, Deputy Head of Department of International Cooperation in the Office of the Prosecutor-General of the Russian Federation

Mr Dmitry SHALYAGIN, Representative of the Russian Federation at the Committee of experts of the Council of Europe on transnational organized crime

Mr Anatoly GROMOV, Specialist, Federal Security Service of the Russian Federation

SAN MARINO / SAINT-MARIN

**No nomination / Pas de nomination

SERBIA / SERBIE

Mr Jovan COSIC, Head of the Department for Normative Affaires, Ministry of Justice of the Republic of Serbia, 22 – 26 Nemanjina str., 11000 Belgrade

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Ms Stanislava JURICEKOVA, International law Department, Division of Judicial Cooperation in Criminal Matters and European Affairs, Ministry of Justice of the Slovak Republic, Address: Župné námestie 13,813 11, Bratislava

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Ms Tanja TRTNIK, Senior Adviser, Ministry of Justice of the Republic of Slovenia, Župančičeva 3, 1000 Ljubljana,

SPAIN / ESPAGNE

Ms Almudena DARIAS DE LAS HERAS, Assistant Deputy Director for Justice Affairs in the EU and IIOO, Ministry of Justice, c / San Bernardo, E - 62-28015 MADRID

SWEDEN / SUÈDE

Ms Mikaela BEXAR, Legal Adviser, Division for Criminal Law, Ministry of Justice, Regeringskansliet, SE-103 33 Stockholm

SWITZERLAND / SUISSE

Mme Anita MARFURT, Juriste, Département fédéral de justice et police, Office fédéral de la justice, Unité Droit pénal international, Bundesrain 20, CH – 3003 BERNE

M. Bernardo STADELMANN, Juriste, Sous-directeur, Département fédéral de justice et police, Office fédéral de la justice, Chef du Domaine de direction Droit pénal, Bundesrain 20, CH-3003 Berne

**“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA” /
“L’EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE”**

**No nomination / Pas de nomination

TURKEY / TURQUIE

Judge Harun SAĞLAM, Counsellor at Turkish Permanent Representation, 23, boulevard de l’Orangerie - 67000 Strasbourg

Mr Mehmet Zahit UZUN

Deputy to the Permanent Representative, 23, boulevard de l’Orangerie - 67000 Strasbourg

UKRAINE

Mrs Kateryna G. SHEVCHENKO, Head of the Department of Private International Law and International Legal Assistance, Ministry of Justice of Ukraine

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Roderick MACAULEY, International Criminal Law & Extraterritorial Jurisdiction, Ministry of Justice, 102 Petty France, London SW1H 9AJ

Ms Gillian CHARLES, Desk Officer - North America (US, Canada)|G7|UN|FCM|, Multilateral Engagement & Key partners, International Directorate, International and Immigration Policy Group, Home Office, 3rd Floor Seacole Building, 2 Marsham Street, London, SW1P 4DF

* * * *

**CDPC BUREAU / BUREAU DU CDPC
(CDPC-BU)**

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Ms Helena LISUCHOVA, Head of the International Cooperation Department, Ministry of Justice, Vyšehradská 16, CZ - 128 10 PRAGUE 2

Vice-Chair of the CDPC / Vice-Présidente du CDPC

DENMARK / DANEMARK

Mr Jesper HJORTENBERG, National Member of Denmark for EUROJUST, Maanweg 174, 2516 AB The Hague, The Netherlands

Chairman of the CDPC / Président du CDPC

FRANCE

Mme Fabienne SCHALLER

Vice-Présidente, Tribunal de Grande Instance de Paris, 4 Bd du Palais - 75055 Paris Cedex 01, France

Apologised/Excusé

GERMANY / ALLEMAGNE

Dr. Hans-Holger HERRNFELD, Federal Ministry of Justice and for Consumer Protection, Criminal Law Department - Unit IIB6, European Public Prosecutors Office, European Criminal Law Policy, Mohrenstr. 37, 10117 Berlin

ITALY / ITALIE

Mr Lorenzo SALAZAR, Directeur du Bureau des questions législatives, internationales et des grâces, Direction Générale de la Justice pénale, Ministère de la Justice, Via Arenula 70, I – 00186 ROMA

NORWAY / NORVÈGE

Ms Linda Katharina DRAZDIK, Senior Adviser, Section for European and International Affairs, Ministry of Justice and the Police, P.O. Box 8005 DEP, N - 0030 OSLO

POLAND / POLOGNE

Mr Sławomir BUCZMA, National Expert, General Secretariat of the Council of the European Union, Rue de la Loi, 175, B-1048 Brussels, Belgium

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Mariana RADU, Seconded National Expert to the Romanian Desk at Eurojust, EUROJUST, P.O. Box 16183, 2500 BD The Hague

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Apologised/Excusé

Mr Ebrima I CHONGAN, European & G8 Criminal Justice and Eurojust Policy, Data Sharing and Criminal Justice Team, International Directorate, Home Office, 1th Floor, Peel Building (NE Quarter), 2 Marsham Street, London SW1P 4DF

* * * *

EXPERTS / INTERVENANTS

Mme Marie PFAMMATTER, Ph.D. in Law, LL.M., BMG-avocats and University of Geneva, Boulevard du Pont-d'Arve, 1205 Geneva

M. Alessandro CHECHI, Ph.D. in Law, Art-Law Centre, University of Geneva, Boulevard du Pont-d'Arve, 1205 Geneva

M. Sebastian ROCHE, Professeur-chercheur, Chef du Département Sécurité et Cohésion à l'Institut d'études politiques, Université de Grenoble, 24 quai Saint Vincent, 69001 Lyon

* * * *

**COMMITTEE OF EXPERTS ON THE OPERATION OF EUROPEAN CONVENTIONS ON
CO-OPERATION IN CRIMINAL MATTERS / COMITE D'EXPERTS SUR LE FONCTIONNEMENT DES
CONVENTIONS EUROPEENNES DANS LE DOMAINE PENAL
(PC-OC)**

Mr Per HEDVALL

Vice-Chair of the PC-OC/Vice-Président du PC-OC

Director, Division for Criminal Cases and International Judicial Cooperation, Ministry of Justice
Malm Morgsgatan 3, S - 10333 STOCKHOLM

COUNCIL FOR PENOLOGICAL CO-OPERATION / CONSEIL DE COOPERATION PENOLOGIQUE
(PC-CP)

Mr Mauro PALMA

Chair of the PC-CP / Président du PC-CP

Adviser to the Minister of Justice, Piazza dei Carracci 1, I-00196 Roma, Italy

EUROPEAN JUDICIAL NETWORK / RESEAU JUDICIAIRE EUROPEEN
(EJN / RJE)

Ms Ianina Gabriela LIPARA, Legal Specialist, European Judicial Network, Maanweg 174, 2516 AB, The Hague

* * * * *

OBSERVERS WITH THE COUNCIL OF EUROPE /
OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

HOLY SEE / SAINT-SIÈGE

Maître Jean PAILLOT, 39 rue Oberlin, 67000 Strasbourg

UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

**No nomination / Pas de nomination

CANADA

**No nomination / Pas de nomination

JAPAN / JAPON

Mr Takaaki SHINTAKU, Consul, Attorney, Consulat Général du Japon à Strasbourg,
在ストラスブール日本国総領事館, 20 Place des Halles, 67000 STRASBOURG

MEXICO / MEXIQUE

M. Diego SANDOVAL PIMENTEL, Adjoint à l'Observateur Permanent de la Représentation du Mexique, Mission
Permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe, 8, boulevard du Président Edwards - 67000 Strasbourg

* * * * *

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE /
SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Directorate General of Human Rights and Rule of Law /
Direction Générale des droits de l'Homme et Etat de Droit

Mr Jan KLEIJSSSEN	Director, Information Society and Action against Crime Directorate / Directeur, Direction de la Société de l'Information et de la Lutte contre la Criminalité
Mr Ivan KOEDJIKOV	Head of Action against Crime Department / Chef de la Service de la Lutte contre la Criminalité
Mr Carlo CHIAROMONTE	Head of Criminal Law Division / <u>Secretary to the CDPC</u> Chef de la Division du droit pénal / <u>Secrétaire du CDPC</u>
Mr Oscar ALARCON JIMENEZ	Administrative Officer / Administrateur Co-Secretary to the CDPC / Co-secrétaire du CDPC Secretary to the PC-GR-DD / Secrétaire du PC-GR-DD
Ms Tanja RAKUSIC-HADZIC	Administrative Officer / Administrateur Head of Criminal Law Co-operation Unit / Chef de l'Unité de coopération en matière de droit pénal
Ms Iliana TANEVA	Deputy Head of Criminal Law Division / Secretary to the PC-CP Chef adjoint de la Division du droit pénal / Secrétaire du PC-CP
Ms Anita VAN DE KAR-BACHELET	Administrative Officer / Administrateur Secretary to the PC-OC / Secrétaire du PC-OC
Mr Kristian BARTHOLIN	Administrative Officer / Administrateur Co-Secretary to the CODEXTER / Co-secrétaire du CODEXTER
Ms Marjaliisa JÄÄSKELÄINEN	Assistant / Assistante
Ms Anaïs SCHAAF	Assistant / Assistante

Interpreters / Interprètes

Ms Amanda BEDDOWS
 Ms Isabelle MARCHINI
 Mr Pascal MICHLIN

Annexe II

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

CDPC (2014) OJ 2

Strasbourg, le 28 novembre 2014
CDPC/CDPC 2014plenary_2/OJ+LP/CDPC (2014) OJ 2 - F

COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS
(CDPC)

67^e Session Plénière

Strasbourg, 1 (10h00) – 4 décembre 2014 (12h00)

ORDRE DU JOUR

Conseil de l'Europe

Palais de l'Europe

Salle 9

[L'ordre du jour contenant les liens vers les documents de travail est disponible sur le site du CDPC]

1. **Ouverture de la réunion**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
 Projet d'ordre du jour
 Ordre du jour annoté
 Pour information :
 Liste des décisions de la 66^e plénière du CDPC, 10-13 juin 2014
 Liste des décisions de la réunion du Bureau du CDPC, 2-3 octobre 2014
3. **Activités et priorités du CDCP pour 2014-2015**
 Mandat pour 2014-2015
 Résolution concernant les comités intergouvernementaux et les organes subordonnés, leurs mandats et leurs méthodes de travail
4. **Passage en revue des instruments juridiques du CdE en matière pénale**
 - a. **Passage en revue des conventions du CdE sous la responsabilité directe du CDPC**
 Projet de rapport sur l'évaluation/passage des conventions sous la responsabilité directe du CDPC (veuillez noter que ce document fait 60 pages)
 Décision du Comité des Ministres sur le passage en revue des conventions du CdE
 - b. **Passage en revue des conventions du CdE par d'autres organes du CdE**
 Lettre du Président du CDPC et compilation des réponses/contributions reçues par les organes de suivi/conventionnels compétents du CdE responsables de l'évaluation/implémentation des Conventions du CdE en matière de droit pénal
5. **Rédaction d'un document/rapport en vue d'identifier de nouveaux comportements qui se sont manifestés récemment en relation avec l'utilisation des technologies modernes et qui ont mis en évidence d'éventuelles lacunes dans les infractions/législations pénales existantes**
 « L'impact légal et comportemental des technologies modernes » –
 Présentation par M. Yves Charpenel, premier avocat général près la Cour de cassation
 Projet du rapport relatif à l'identification des nouveaux comportements qui se sont manifestés récemment en relation avec l'utilisation des nouvelles technologies et qui ont mis en évidence d'éventuelles lacunes dans les infractions/législations pénales existantes, y compris un projet de questionnaire
6. **Suivi de la 31^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Justice (Vienne, 19-21 septembre 2012) : « Réponses de la Justice aux violences urbaines »**
 Résolution sur les réponses de la justice à la violence urbaine
 Décision du Comité des Ministres
 - a. **Conférence internationale sur la « violence urbaine » (Lisbonne, 23-24 octobre 2014)**
 Document de réflexion
 Programme

Conclusions

b. Réponses de la Justice aux violences urbaines impliquant des mineurs

Documents de travail sur la délinquance juvénile préparés par le consultant (Mme Josiane Bigot) :

Rapport préliminaire sur les réponses de la justice aux violences urbaines impliquant des mineurs

Projet de questionnaire sur violences urbaines impliquant des mineurs

Présentation par M. Sebastian Roché

7. Conseil de coopération pénologique (PC-CP) – Échange de vues avec le Président, M. Mauro Palma

Rapport sommaire de la 7^e réunion du Groupe de travail du PC-CP, 1-2 septembre 2014

Projet d'ordre du jour de la session plénière du PC-CP, 5-7 novembre 2014

Rapport sommaire de la session plénière du PC-CP, 5-7 novembre 2014

Les mesures quasi forcées comme peines de substitution en Europe

La justice réparatrice en prison : méthodes, approches et efficacité

Projet de rapport sur la violence dans les institutions pour délinquants mineurs (veuillez noter que ce document fait 37 pages)

a. 19^e Conférence des directeurs d'administration pénitentiaire et des services de probation du Conseil de l'Europe, 17-18 juin 2014, Helsinki

Programme

Conclusions

Site web de la conférence

b. Evaluation des recommandations du Comité des Ministres dans le domaine de l'exécution des sanctions et mesures pénales**8. Surpeuplement dans les prisons**

Comité de travail et de rédaction sur le surpeuplement dans les prisons – document de réflexion

9. Promotion de l'intégrité du sport pour lutter contre la manipulation des résultats, notamment les matchs arrangés - Faisabilité d'un protocole additionnel à la Convention pénale sur la corruption du Conseil de l'Europe (STE n° 173)

Décision du Comité des Ministres

Document d'information sur la faisabilité d'un protocole additionnel à la Convention pénale sur la corruption du Conseil de l'Europe (STE n° 173)

Questionnaire

Réponses au questionnaire (veuillez noter que ce document fait 53 pages)

Résumé des réponses

Extrait des décisions de la plénière du CDPC de mai 2013 (point 7. b.)

Extrait des décisions de la plénière du GRECO de juin 2013 (points 27 et 28)

Réponse par le GRECO concernant la Convention pénale sur la corruption (STE n° 173) et son protocole additionnel (STCE n° 191) (voir les paragraphes 6 et 7)

10. Document/lignes directrices contenant des « Dispositions types » définissant un certain nombre de règles à être dûment considérées par les comités d'experts dans leur travail de rédaction comme base

à suivre lors de futures négociations de toutes conventions pénales possibles

Document d'information par Dr. Hans-Holger Herrfeld
 Document sur dispositions types
 Addendum: Projet d'éléments pour un rapport explicatif

- 11. Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC) – Échange de vues avec le Vice-président, M. Per Hedvall**
 Liste des décisions de la 66e plénière du PC-OC, 19-21 mai 2014
 Liste des décisions de la 18^e réunion du Groupe restreint d'experts sur la coopération internationale (PC-OC Mod), 7-9 octobre 2014
 Ordre du jour de la 67^e plénière du PC-OC, 18-20 novembre 2014
 Liste des décisions de la 67^e plénière du PC-OC, 18-20 novembre 2014
 Synthèse des réponses reçues aux questionnaires concernant la mise en œuvre de la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées et son protocole additionnel
 Avis du CDPC sur la recommandation 2041 (2014) de l'Assemblée parlementaire – « Améliorer la protection et la sécurité des utilisateurs dans le cyberspace »
- 12. Activités en relation avec la Criminalité transnationale organisée : « Livre blanc »**
 Mandat du Groupe de rédaction ad hoc sur le crime organisé transnational (PC-GR-COT)
 Livre blanc (veuillez noter que ce document fait 69 pages)
 Document préliminaire présentant les éléments principaux du Plan d'Action en tant que suivi du « Livre Blanc »
- 13. Terrorisme**
 Liste des décisions de la 27^e plénière du CODEXTER, 13-14 novembre 2014
 Principaux documents de travail de la Conférence sur le terrorisme et le crime organisé
 Travail du CODEXTER sur les techniques spéciales d'enquête
- 14. Informations données par le Secrétariat**
- a. Médicrime**
 Conclusions de la 3e Conférence régionale sur la Convention MEDICRIME, Skopje, FYROM, 19-20 juin 2014
 Convention du Conseil de l'Europe sur la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique (Convention Médicrime) (STCE n° 211)
- b. Trafic d'organes humains**
 Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains
 Rapport explicatif
- c. Délinquants dangereux**
 Recommandation du Comité des Ministres aux États membres relative aux délinquants dangereux
 Commentaire

- d. Cybercriminalité**
12ème Réunion Plénière du T-CY, 2 - 3 décembre 2014
Rapport de réunion abrégé, 11e réunion plénière du T-CY, 17-18 Juin 2014
- e. Activités de coopération dans le domaine pénal**
- 15. Elections**
Mémoire concernant les élections pour CDPC
- 16. Divers**
- 17. Les dates des prochaines réunions**
Réunion plénière du CDPC:
Réunion du Bureau du CDPC: